



**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU 30 JUIN 2018**

**DÉBATS**



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PRÉSIDENT :**

M. Pascal COSTE

**VICE-PRÉSIDENTS :**

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,  
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,  
M. Jean-Marie TAGUET

**MEMBRES :**

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,  
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,  
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,  
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,  
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,  
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,  
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,  
Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

---

## COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### COHÉSION SOCIALE

**Président** : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

**Vice-Président** : M. Francis COLASSON

**Membres** :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,  
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,  
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,  
Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

### COHÉSION TERRITORIALE

**Président** : Mme Laurence DUMAS

**Vice-Président** : Mme Nelly SIMANDOUX

**Membres** :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,  
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,  
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,  
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

### AFFAIRES GÉNÉRALES

**Président** : M. Franck PEYRET

**Vice-Président** : M. Jean-Jacques LAUGA

**Membres** :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,  
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,  
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,  
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,  
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

---

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES par intérim**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**M. Éric LARUE**

**DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT**

**M. Laurent DARTHOU**

**CHEF DE CABINET**

**M. Vincent SEROZ**

---

# Table des matières

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 30 JUIN 2018

### PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président  
et introductions

9 et 10

### EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

#### **COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

301 Contractualisation avec l'Etat : contrat de Cahors

11 à 16

---

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je donne la parole à notre Vice-Présidente pour faire l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).*

\* \*  
\*

Nous avons le quorum. Merci de vous être déplacés dans l'urgence, assurant une présence forte malgré le délai court de convocation. Je voudrais m'en excuser et vous en expliquerai les raisons. Nous n'avons pas invité les suppléants, la séance étant consacrée à un seul point assez rapide.

Je remercie également la presse d'avoir fait l'effort d'être présente un samedi matin, de surcroît le lendemain des Nuits de Nacre, mais nous pensions qu'un horaire matinal permettrait au plus grand nombre d'être présent, chacun ayant des engagements par la suite.

Pourquoi ce Conseil Départemental un 30 juin ? Nous avons été saisis d'un courrier du Préfet en date du 2 juillet, nous expliquant que des contrats étaient à signer avec l'Etat, il reviendrait vers nous lorsqu'il disposerait de modalités précises. Même dans le nouveau monde, les choses ne vont pas très vite, voire ralentissent.

Le 4 mai, un nouveau courrier du Préfet pose non pas la circulaire précise d'application mais les règles générales de la contractualisation.

Le 24 mai, je saisis Monsieur le Préfet par courrier recommandé, lui signalant notre problématique de calendrier : *« Nous avons compris que la date du 30 juin respectait un délai réglementaire, mais nous réunissons le Conseil Départemental que le 6 juillet. Que faire ? Avancer le Conseil Départemental ? ».*

Le 26 mai, le Préfet nous répond qu'il saisit le « niveau central » pour avoir des précisions. Que la contractualisation ait lieu le 30 juin ou le 6 juillet, nous ne pourrions attester officiellement des montants à régler, et d'éventuelles pénalités que lorsque nous aurons voté le contrat administratif 2018, vote qui doit intervenir, au plus tard, en juin 2019. Intangible quant à la date du 30 mai, le Préfet détaille par ailleurs un certain nombre de critères relatifs, notamment, aux dépenses réelles de fonctionnement.

Le 29 mai, je saisis de nouveau le Préfet pour lui rappeler notre problématique de calendrier en termes de convocation de l'Assemblée et de délais de transmission aux élus. Je l'interroge également quant au taux de contractualisation qui nous était proposé par l'Etat. En effet, nous disposions de la notification des DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement), mais pas du taux d'évolution d'année en année.

Le 7 juin, une première réunion de travail a lieu entre nos services, à l'issue de laquelle je réécris au Préfet (le 8 juin) pour lui notifier le délai, en lui indiquant que s'il souhaitait la tenue d'un Conseil Départemental avant le 30 juin pour signature, il convenait de boucler l'ensemble des éléments avant le 14 juin.

Le 15 juin, le Préfet me réécrit pour me notifier les DRF et les évolutions sur lesquelles nous nous étions mis d'accord (intégration du budget annexe du Parc, etc.), sans évoquer le calendrier. Oralement, il m'indique vouloir prendre un arrêté le 7 juillet, or les arrêtés sont destinés à fixer les taux et DRF pour ceux qui n'ont pas contractualisé.

Le 19 juin, je lui réécris en réaffirmant la nécessité de convoquer le 20 juin, courrier auquel je joins notre projet pour la séance du 6 juillet.

---



## RÉUNION DU 30 JUIN 2018

---

Le 22 juin, le délai de convocation pour le 30 juin étant passé, le Préfet nous fait part de son accord sur les modalités, à quelques détails de forme près, sans mentionner le calendrier.

Le 27 juin, le Préfet, qui a fait du 30 juin une date impérative, me réécrit pour m'enjoindre de convoquer l'Assemblée. J'appelle alors Bernard et nous convoquons, dans la foulée, cette réunion en urgence.

Notre contrat avec l'Etat est stabilisé. Nous devons le signer et entrer dans la règle, ou l'ensemble des avancées qu'il comprend seront abandonnées. Je me devais d'expliquer le contexte de cette réunion et tiens à votre disposition les échanges de courriers évoqués.

Il me faut faire voter l'approbation de l'Assemblée du caractère d'urgence, afin de pouvoir délibérer valablement.

Y a-t-il des questions ? ... Ai-je été suffisamment clair ? ... Qui est pour cette procédure d'urgence ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, conformément à la procédure de convocation en urgence. Je vous propose donc de passer directement à la présentation du rapport par Francis, avant d'ouvrir le débat sur le sujet.

---

RAPPORT N° 301

CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT : CONTRAT DE CAHORS

**M. COMBY** – Merci, Président. Ce contrat avec l'Etat est dit « contrat de Cahors ».

Depuis 2015, le Département a engagé des efforts pour maîtriser et réduire ses dépenses de fonctionnement, mesures abordées lors du vote du budget dans un contexte financier difficile marqué par la baisse des dotations de l'Etat, maintes fois évoquée. Nous n'avons donc pas attendu le projet de contractualisation avec l'Etat pour agir en responsabilité et ce, en poursuivant les politiques que nous menons au niveau des Corrèziens.

Je rappelle que, de 2007 à 2012, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a été mise en œuvre sans discernement et qu'une baisse des dotations a été imposée sans concertation de 2012 à 2017.

A présent, le Gouvernement a décidé de faire porter un nouvel effort, de 13 milliards d'€, sur les collectivités et ce, pour cinq ans (période 2018-2022). Le Gouvernement a annoncé sa méthode, nouvelle, qui consiste à passer d'une logique de baisse des dotations à une démarche de partenariat, cadre de ce contrat.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une contractualisation avec 322 collectivités (régions, départements, grandes agglomérations, grandes villes). Ce contrat, conclu pour trois ans, vise à encadrer nos dépenses réelles de fonctionnement et à fixer une trajectoire d'évolution annuelle de nos dépenses jusqu'en 2022, mais il relève davantage d'obligations que d'un contrat de confiance et de partenariat.

Début mai, nous avons engagé des discussions avec l'Etat pour élaborer le contrat qui vous est proposé aujourd'hui et qui se trouve dans le rapport et en annexe, sachant que, s'agissant de nos dépenses réelles de fonctionnement, la loi prévoit un taux d'évolution de +1,2 % pour toutes les collectivités, avec une modulation possible à la hausse et à la baisse en fonction de différents critères.

Pour le Département de la Corrèze, notre bonne gestion, que constitue la baisse de nos dépenses de fonctionnement ces trois dernières années, se traduit par une bonification de 0,15 point. Le taux d'évolution qui sera autorisé, et qui vous est proposé, s'établit donc à +1,35 %, modulation maximale dans le cadre de ces contrats. Il permettra de reconnaître les efforts, le sérieux budgétaire et la démarche vertueuse engagés depuis trois ans au sein du Département de la Corrèze.

Concernant le périmètre des dépenses prises en compte pour le calcul de cette évolution, les dispositions de ce contrat sont claires :

- Le montant de base retenu s'agissant des dépenses (le niveau de dépenses 2017 constituant la référence) est de 237 463 588 €. Le CA (Compte Administratif) 2018 se référera à ce montant pour en analyser l'évolution ;
  - Les particularités corrèziennes vis-à-vis de dépenses à retraiter pour les trois années qui viennent ont été précisées. Il s'agit des transports scolaires (suite à leur transfert à la Région), de l'intégration dans le budget principal, votés en avril dernier, du budget annexe du Parc Routier Départemental et des dépenses liées au Laboratoire d'Analyses, au syndicat Qualyse (dissolution du budget de l'ex-Laboratoire départemental) ;
  - L'enveloppe du fonds social européen, que le Département gère en tant qu'organisme intermédiaire, ne sera pas comptabilisée ;
  - Concernant les mineurs non accompagnés, les dépenses seront prises en compte en vertu de dispositions nationales qui, nous l'espérons, seront dans l'intérêt des départements.
-

Au global, ce contrat permet de faire reconnaître notre sérieux budgétaire auprès de l'Etat, d'envoyer un message positif à nos concitoyens, d'obtenir un taux d'encadrement moins strict que le taux de base (à 1,35 % contre 1,2 %), ce qui réduit le risque de pénalités financières. Ce contrat permet aussi de définir clairement quelles dépenses seront prises en compte et lesquelles seront retraitées pour les trois ans à venir.

Mais ce contrat est loin d'un contrat de confiance, contrairement à ce qui avait été annoncé, puisqu'il ne prévoit que des obligations et aucun engagement réciproque de l'Etat.

Nous déplorons, comme nous l'avons dit à l'occasion du vote du budget et des OB (Orientations Budgétaires), que ce contrat n'intègre qu'un malus en cas de dépassement des 1,35 % de progression. Un véritable contrat aurait dû intégrer un bonus, ce que nous demandons depuis longtemps, de manière à ce que le Département, en faisant l'effort de ne pas dépasser le taux fixé, puisse bénéficier d'une dotation complémentaire. Dépasser 1,35 % revient à être pénalisé de 75 % du dépassement ; tout non-dépassement devrait donner droit à un bonus équivalent.

Nous attendons un signal fort de la part du Gouvernement pour faire de ce pacte un réel engagement de confiance réciproque, au-delà d'un simple encadrement de nos dépenses. Nous attendons également dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019, des dispositions claires concernant les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) – dont il est question, ces temps-ci, entre les départements et l'Etat – afin d'accompagner les départements aux recettes faibles et peu dynamiques et notamment les départements ruraux, au premier rang desquels la Corrèze, mais également les départements les plus en difficulté s'agissant des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité).

Il vous est demandé de délibérer et d'approuver les termes de ce contrat pour la période 2018/2020.

**M. LE PRESIDENT** – Y a-t-il des prises de parole ? ...

**M. COMBES** – Bonjour chers collègues. Je ne serai pas long. Ce sujet aurait pu être traité autrement que par une procédure d'urgence. Il convenait, quoi qu'il en soit, de passer par les fourches caudines de l'Etat pour que vous puissiez bénéficier de ce contrat.

L'Etat conduit les collectivités d'une main et les retient de l'autre. Un Préfet suffira peut-être bientôt à gérer les 1,35 %, ce qui nous permettra d'aller dans les prés et aux Nuits de Nacre. Il s'agit de compenser la perte de milliards d'€ liés à la suppression de l'impôt sur la fortune en restreignant encore davantage les départements dans la gestion de leurs politiques locales. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour signer ce pacte de Cahors, ville de vin, vin qu'Edouard PHILIPPE a oublié de nous apporter aujourd'hui.

Ce pacte s'inscrit dans l'objectif des trois points de dépenses publiques. Comme il est rappelé dans le préambule : « la programmation des finances publiques a prévu que les dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à fiscalité propre, progresseraient de 1,2 % par an ». Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leur groupement à fiscalité propre de 2,6 milliards d'€. Est scrupuleusement pris en compte, dans les trajectoires des finances publiques, l'engagement de l'Etat de stabiliser les transferts financiers versés aux collectivités territoriales. Cette trajectoire d'amélioration de leur solde est une conséquence directe du nouveau pacte financier entre l'Etat et les collectivités, qui s'engagent à baisser de 13 milliards d'€ leurs dépenses sur la durée du quinquennat, par rapport à leur évolution tendancielle.

L'article 29 de la loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect des objectifs.

L'objet du contrat qui nous est proposé est de définir les mesures destinées à assurer la comptabilité des perspectives financières du Département de la Corrèze. Il porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

La trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement n'est pas contraignante ; heureusement, car la durée que vous prévoyez au BP (Budget Primitif) 2018, à 11,21, est donc supérieure à la limite des dix ans.

---

Après analyse de la situation, de la démographie et de la constitution des logements, du revenu moyen par habitant, de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement réalisées entre 2014 et 2016, il a été convenu que l'évolution de la dépense du Département de la Corrèze est modulée de +0,15 point, et donc que le taux d'évolution annuelle appliqué à la base des dépenses réelles pour 2017 ne serait pas supérieur à 1,35 %.

J'ai noté que vous avez modifié le rapport qui nous a été remis. Dans sa version initiale prévue pour la séance du 6 juillet, nous ne parlons plus de « pacte de confiance » mais de contractualisation.

Mieux vaut maintenant regarder les conséquences de cette contractualisation pour la Corrèze et leur traduction dans les politiques publiques départementales. Il est bien à noter que l'évolution des dépenses de fonctionnement examinées ne concerne que le budget principal, avec des correctifs possibles lors de dépenses exceptionnelles.

La conséquence de la signature de ce contrat est de limiter les pénalités que le Département devrait verser ou reverser à l'Etat si cette évolution était supérieure à 1,35. Je ne suis pas très inquiet concernant ces pénalités pour le Département de la Corrèze, contrairement à la grande partie des autres départements. En effet, vous avez fait le choix de baisser drastiquement les dépenses de fonctionnement au prix de conséquences que vous assumez et que nous contestons en grande partie. La maîtrise de ces dépenses est un objectif partagé, mais pas au niveau constaté par le Département de la Corrèze.

L'inscription au BP 2018 est de -53 000 € par rapport à 2017. On peut supposer qu'au CA, nous tiendrons très largement ces objectifs.

Nous aimerions quand même que vous réinjectiez quelques financements, en particulier pour l'autonomie et le rSa (revenu de Solidarité active), quand vous indiquez dans votre rapport que la Cour des Comptes prévoit une évolution des dépenses du rSa de +0,8 % en 2019 et +1,2 % en 2020.

Vous prévoyez aussi une augmentation de 1,55 % pour les dépenses d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Est-il besoin de vous rappeler que le Département de la Corrèze est âgé et vieillit ? Vous le savez déjà.

Ce qui me surprend c'est l'introduction, dans la version du rapport reçue mercredi soir, d'une possible augmentation des DMTO dans la Loi de Finances 2019 pour les AIS, dans les départements les plus en difficulté et pour les départements dont les recettes structurelles sont faibles, comme en Corrèze. Ce serait souhaitable, mais je pensais que l'Association des Départements de France était en situation de blocage avec le Gouvernement sur ce sujet ? Puisse ce même Gouvernement revenir à de meilleures dispositions pour répondre aux besoins de recettes des départements, notamment ruraux.

Voilà, mon cher Pascal. Il ne reste plus qu'à signer ce contrat au nom du Département de la Corrèze pour faire en sorte que notre collectivité participe à l'effort national de réduction de la dette publique, qui est un véritable challenge pour l'avenir et une nouvelle gageure qui obligera, je le crains, bien plus que la durée d'une mandature ».

**M. LE PRESIDENT** – Merci. D'autres interventions ? ...

Pour repréciser certains des points évoqués et dont Francis a également fait écho : nous ne signons pas un pacte de confiance avec le Gouvernement, d'autant plus que la semaine dernière a été riche en rebondissements. Ce n'est pas l'Assemblée des Départements de France qui a refusé l'augmentation des DMTO que proposait le Premier Ministre. C'est le Premier Ministre qui a pris ombrage du vote à une très large majorité (16 abstentions et 3 contre) de l'Assemblée Générale de l'ADF du 20 juin, en faveur d'un rééquilibrage entre les départements les plus riches et les plus pauvres, à l'issue d'un combat très âpre.

L'augmentation des DMTO de 0,2 %, proposée par le Premier Ministre, aurait alimenté les départements les plus en difficulté vis-à-vis des AIS et dont la population est très pauvre (Nord, Saint-Denis). 6 à 8 M€ seraient allés à des départements en manque de recettes. Un deuxième vote a suivi. Les départements les plus en difficulté financièrement, pour ne pas subir, ont choisi de contractualiser.

---

## RÉUNION DU 30 JUIN 2018

---

Au total, 77 % des participants ont décidé de ne pas contractualiser et c'est ce qui a été mis en avant dans le communiqué, bien que les sujets ne soient pas corrélés dans la discussion avec le Premier Ministre.

Pour en avoir discuté ce week-end avec Bruno LEMAIRE, je sais que Bercy était défavorable à tout cela. Or, face aux remous créés au sein du Gouvernement, il est toujours plus simple de renvoyer la faute aux départements, pour une fois responsables et détenteurs d'une solution intéressante, que d'assumer sa volonté de ne pas augmenter les impôts.

Dans l'espace, nous essayons, avec le chef de file des départements en difficulté sur le plan social, Jean-René LECERF, Vice-Président du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, et le chef de file des départements les plus ruraux, Patrick CASSANY, du Lot-et-Garonne, de porter ce sujet. Nous avons obtenu du Premier Ministre de pouvoir nous remettre autour de la table pour discuter de solutions précises et concrètes.

Le fait que la plupart des départements les plus en difficulté aient contractualisé facilite le débat avec le Gouvernement sur le sujet. Nous espérons que nous puissions passer d'une contractualisation simple du contrat de Cahors à un contrat de confiance sur la base duquel l'Etat pourrait pérenniser une recette juste, dès lors que nous serrons la dépense et effectuons le travail, que nous contribuons au redressement des comptes publics de la Nation et que nous baissions la dette. Un juste retour permettrait d'augmenter les recettes de fonctionnement et de conduire des politiques.

S'agissant du rSa, nous restons en deçà des 0,8 % d'augmentation au plan national. La politique d'insertion mise en place, *via* des postes de référents professionnels, fonctionne efficacement. L'idée est à présent de réussir à pérenniser une recette dans le temps.

Le Premier Ministre, qui se trouvait à Lille pour signer avec Martine AUBRY, s'est engagé auprès des deux Présidents de Département présents à rouvrir un certain nombre de pistes. Si je ne suis pas certain, à ce jour, de l'augmentation des DMTO, il existe sans conteste une volonté de trouver des solutions. Si nous réussissons à faire fonctionner la solidarité sans augmenter les impôts, cela me convient. La partie qui se joue est étroite. Elle concernera le Gouvernement mais également le législateur. Si nous n'arrivons pas à une solution *via* le PLF 2019, nous ne la trouverons jamais.

Pour dire les choses en toute objectivité : le Gouvernement AYRAULT, hyper critiqué en ce qui concerne la solidarité avec les départements, avait montré l'exemple, avec 2,5 milliards d'€ et le vote de l'augmentation des DMTO, sur lequel nous n'étions pas tous unanimes, mais qui a créé de la solidarité sur les AIS.

S'agissant du budget prévisionnel 2018, j'ai fait faire le calcul à la Direction des Finances : à partir du 13 août 2018 à 21 h 47, ce ne sera plus l'Etat mais les impôts des Corrèziens qui paieront la politique sociale. En 2017, c'était le 11 août à 10 h 02. La décentralisation a du bon, mais l'engagement ne va pas jusqu'au bout.

Pour terminer, le taux de 1,35 % atteste, et c'était important, de la reconnaissance du travail réalisé. Il permet de préserver les intérêts de Corrèziens, puisqu'en cas de dérapage, nous ne paierions pas de pénalités en la matière.

S'agissant de la libre administration des collectivités, nous y sommes très attachés. Au début des contrats de Cahors, je disais : « Attention, l'Etat est en train de reprendre la main sur un certain nombre de choses ».

Ce contrat est bâti pour que le rendez-vous annuel avec le Préfet corresponde à une formule mathématique ; nous avons préféré faire le choix de disposer du montant de retraitement de chacun des postes liés au Par cet au Laboratoire. Ainsi, il est très facile d'identifier le seuil à ne pas dépasser et ce faisant, de préserver la libre administration des collectivités sans devoir rendre compte au Préfet de notre budget chaque année. Pour le bonus, nous espérons que la Loi de Finances 2019 posera un certain nombre de solutions.

---

Pour préserver les intérêts des Corrégiens et dans leur intérêt unique, nous proposons de vous faire voter la signature de cette contractualisation avec l'Etat, de manière à la porter rapidement au Préfet et à officialiser les choses.

La délibération est à votre disposition sur table. Dans la version stabilisée avec l'Etat, validée par Paris, les centimes ont disparu : c'est sur cette version que porte la délibération. Les modifications apparaissent en jaune. Par ailleurs, je vous signale un petit amendement rédactionnel à la page 6, qui concerne la variation des dépenses FSE (Fonds Social Européen) : « *de procéder au retraitement de ces dépenses FSE* » a été remplacé par « *de procéder au retraitement de la variation de ces dépenses FSE* ».

**M. CHASSAGNARD** – Je souhaite apporter une information et un éclairage, suite au comité directeur de l'Association des Maires de France (AMF) du 31 mai 2018. Il y a été question de ces problèmes et du ressenti des élus vis-à-vis des décisions gouvernementales.

Le constat est que la dimension de la République est remise en cause par la recentralisation. Les responsables de l'AMF ont tenu les propos suivants : « *Les élus sont des forces archaïques et bloquantes, d'où la volonté de recentraliser du Président* » et d'où des images populistes pour discréditer l'ensemble des élus : « *ça coûte cher, ils ne servent à rien, passent leur temps à manger des petits fours et à inaugurer des ronds-points, qui ne servent à rien également* ». Nous en arrivons à 28 milliards d'€ d'investissement en moins pour les collectivités. Au risque de recentraliser, envie forte du Président et du Gouvernement, a été évoqué le délitement de l'Etat. Les collectivités (communes et départements) sont dans le viseur.

Le sujet de la taxe d'habitation ennuie fortement le sommet de l'Etat. Il semble manquer 26,3 milliards d'€ de trésorerie pour les communes, montant qui devait être repris dans le foncier versé aux départements, mais l'équilibre ne peut être atteint, même en révisant les bases ou les taux. Les élus ont été accusés de se monter contre la taxe d'habitation, alors même que nous avons besoin d'offrir des services publics à la population, ce qui ne peut se faire sans budget et rentrées d'argent. Le Gouvernement fait en sorte de retourner l'opinion publique contre les élus. Dans cette ligne, il va déclencher une très grosse campagne de communication afin, d'une part, d'améliorer sa cote de popularité et, d'autre part, de s'assurer une très forte mobilisation des élus vis-à-vis de ces décisions.

Pour aller vers la taxe foncière, on sollicite les propriétaires, alors même que, dans nos collectivités, le service est apporté au locataire donc à la taxe d'habitation.

Très simplement et avec force, je souhaitais traduire l'inquiétude des élus présents et des Présidents des associations départementales. Je vous tiendrai au courant de l'évolution, sachant que vous serez destinataires de documents.

**M. LE PRESIDENT** – Pour conclure le propos de politique globale sur le sujet : je suis d'accord, il convient d'être vigilant. Après avoir imaginé qu'il n'y aurait plus de partis, plus de corps intermédiaires, plus d'élus, notre démocratie court un risque important. C'est la première fois que nous votons un rapport à contre cœur, uniquement par crainte d'avoir à subir les conséquences d'un rejet. Ce n'est pas sain et ne permettra pas de construire quelque chose de durable, quoi qu'ils en pensent, car ce n'est pas l'incarnation de ce que peut être un nouveau monde. Les choses finiront par se cristalliser.

L'ouverture par le Premier Ministre aux départements les plus fragiles et ruraux atteste de la situation périlleuse dans laquelle se trouve le Gouvernement. Nous montrons encore une fois que nous sommes responsables, mais le sentiment de frustration amènera un retour encore plus fort.

**M. CHASSAGNARD** – Le problème, c'est l'aspect technocratique de ce texte, émanant d'individus hors sol qui ne connaissent rien à la ruralité et au fonctionnement de nos collectivités.

---

**M. LE PRESIDENT** – Je vous propose de soumettre à l'Assemblée la délibération. Le rapport annexé est celui, modifié, que vous trouvez sur table (sans les centimes et avec la modification évoquée précédemment).

Pas d'abstention, pas de vote contraire. Je vous remercie de la responsabilité des uns et des autres. Ce point peut donc être retiré de l'ordre du jour de la séance du 6 juillet. La présentation des services de l'Etat aura lieu dans la matinée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

